

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le lundi le 1er octobre 2018 à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine.

Mot du maire

Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2018-128

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 1 octobre 2018

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 1 octobre 2018:

- 1. Mot du maire**
- 2. Correspondance**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 1 octobre 2018**
- 4. Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 septembre 2018
- 5. Dépôt de document**
 - 5.1 Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2018
- 6. Administration**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure - Lots 44-A-44 et 44-A-45
 - 6.2 Systèmes d'alerte à la population – Mandat à Telmatik
 - 6.3 Règlement # 415 modifiant le règlement # 396 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du village de Sainte-Pétronille
 - 6.4 Mandat à CIMA+ pour signer et présenter la demande de CA au MDDELCC, au nom du Village de Sainte-Pétronille
 - 6.5 Fête de l'Halloween
 - 6.6 Demande de commandite - Regroupement pour un site patrimonial humain et vivant
 - 6.7 Dossier assainissement des eaux usées – Financement
 - 6.8 Dossier assainissement des eaux usées – Caractérisation des arbres
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
 - 8.1 Port de Québec

9. Période de questions

10. Levée de la session

ADOPTÉE

2018-129

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 4 septembre 2018

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 4 septembre 2018.

ADOPTÉE

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2018

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2018.

2018-130

Demande de dérogation mineure - Lots 44-A-44 et 44-A-45

Attendu que Mme Marie-Pierre Beaumont, propriétaire des lots 44-A-44 et 44-A-45 à Sainte-Pétronille a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

Attendu que ces lots sont situés dans la zone R-2 S1 ;

Attendu que cette demande a pour but d'autoriser la hauteur d'une clôture à 2,5 m ;

Attendu que selon l'article 142 du règlement 151 sur le zonage à Sainte-Pétronille, la hauteur prescrite pour une clôture est de 2 m ;

Attendu que la requérante n'a pas démontré l'incapacité de se conformer, car la clôture pourrait être adaptée afin de respecter la hauteur réglementaire ;

Attendu que la demande pourrait créer un précédent pour d'autres demandes semblables ;

Attendu que le CCU recommande de refuser la demande de dérogation mineure ;

Attendu que pour répondre au besoin légitime d'intimité du demandeur, le CCU lui recommande de procéder à l'installation d'un écran végétal dépassant la clôture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé :

de refuser la présente demande de dérogation mineure

ADOPTÉE

2018-131

Systèmes d'alerte à la population – Mandat à Telmatik

Attendu que la Municipalité souhaite se doter d'un moyen de communication de

qualité et efficace avec ses citoyens ;

Attendu qu'un de ces moyens est d'implanter un service d'alerte et de notification à la population ;

Attendu que le service offert doit répondre aux différents besoins de communication de la Municipalité ;

Attendu que pour respecter son plan d'urgence, la Municipalité doit se doter d'un mécanisme pour joindre rapidement ses citoyens ;

Attendu que pour assurer une meilleure diffusion de l'information auprès de ses citoyens, la Municipalité veut aussi se doter d'un système qui permet de transmettre divers messages à ses citoyens ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Nancy Duchaine :

de donner le mandat suivant à Telmatik :

- Implanter un système d'alerte et notification à la population ayant pour objectif de lui permettre d'aviser rapidement et efficacement les citoyens et les commerçants localisés sur son territoire en situation d'urgence ;
- Utiliser une infrastructure indépendante autant téléphonique qu'informatique qui n'encombre pas celle de la Municipalité ;
- Créer une interface de visualisation de l'acheminement de l'alerte en temps réel ;
- Utiliser plusieurs canaux d'envoi (SMS, courriel, synthèse vocale et message vocal) ;
- Assurer la gestion des contacts ;
- Les frais d'implantation du système sont de 350 \$ et les frais annuels de base sont de 1 500 \$.

ADOPTÉE

2018-132

Règlement # 415 modifiant le règlement # 396 - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du village de Sainte-Pétronille

Attendu que par le projet de loi 155, l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ci-après la loi sur l'éthique, a été modifié pour obliger les municipalités à prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles d'après-mandat similaires à celles que l'on retrouve pour les élus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Jean Côté :

de modifier le Règlement # 396 sur le Code d'éthique des employés de la municipalité par l'insertion, après la règle 8, de la règle 9, libellée de la manière suivante:

Règle # 9 – Après-mandat

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

1. Le directeur général et son adjoint;
2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. Le trésorier et son adjoint;
4. Le greffier et son adjoint;

d'occuper, pour une période de 12 mois qui suivent la fin de leur lien d'emploi avec la municipalité, un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-133

Mandat à CIMA+ pour signer et présenter la demande de CA au MDDELCC, au nom du Village de Sainte-Pétronille

Attendu que le statut du lien hydrique qui traverse l'aménagement du lien piétonnier projeté a été vérifié en mai 2018 et qu'il s'agit d'un cours d'eau ;

Attendu qu'il s'agit d'un cours d'eau au sens de la loi, il faut alors déposer une demande de certificat d'autorisation (CA) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) ;

Attendu qu'il faut déposer une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et qu'une caractérisation du milieu naturel a été faite sur l'ensemble du tracé du projet et de ses environs immédiats par CIMA+ au cours de l'été 2018 ;

Attendu qu'un rapport de caractérisation du milieu naturel a été produit par CIMA+ pour accompagner les formulaires du Ministère nécessaire à la demande de CA ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Éric Bussière :

de mandater CIMA+ à signer et présenter la demande de CA au MDDELCC, au nom du Village de Sainte-Pétronille.

ADOPTÉE

2018-134

Fête de l'Halloween

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de verser un montant de 300 \$ pour la parade de l'Halloween.

ADOPTÉE

2018-135

Demande de commandite - Regroupement pour un site patrimonial humain et vivant

Attendu que Le Regroupement pour un site patrimonial humain et vivant organisera une rencontre citoyenne vers la mi-octobre ;

Attendu que ce regroupement souhaite en informer l'ensemble des résidents de l'Île par

un envoi postal ;

Attendu que ce regroupement demande à la Municipalité une contribution de l'ordre de 50 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par madame Lison Berthiaume :

De verser un montant de 50 \$ au Regroupement pour un site patrimonial humain et vivant

ADOPTÉE

2018-136

Dossier assainissement des eaux usées – Financement

Attendu que par la résolution # 2018-109, la Municipalité a octroyé le contrat pour services professionnels pour la production des plans et devis à SNC-Lavalin au coût budgétaire de 362 734.63 \$, taxes incluses ;

Attendu que la résolution # 2018-109 ne détaillait pas la façon dont allait être financé le projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière :

d'adopter les conditions de financement suivantes :

- 145 093,85 \$ qui sera subventionné par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- 217 640,78 \$ provenant du surplus affecté.

ADOPTÉE

2018-137

Dossier assainissement des eaux usées – Caractérisation des arbres

Attendu que la Municipalité travaille sur un projet d'assainissement des eaux sur son territoire ;

Attendu qu'une étude de caractérisation des arbres situés en bordure du trajet projeté s'avère nécessaire ;

Attendu que ce projet se fait en partenariat avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière :

de mandater la firme Écogénie pour effectuer le mandat suivant :

Activité 1: Planification, communication et coordination avec la Ville et SNC-Lavalin: 2 330 \$

Activité 2 : Préparation et participation à une séance d'information publique auprès des citoyens et la Ville: 600 \$

Activité 3 : Caractérisation des arbres le long des emprises de rues reliées au projet (Gagnon, Laflamme, Blais, de l'Église et du Quai): 6 550 \$

Activité 4: Analyse et préparation des tableaux des mesures de protection des arbres: 2 950 \$

Activité 5: Plan et devis des mesures de protection des arbres incluant bordereau et estimation des coûts: 4 050 \$

Activité 6: Rapport d'évaluation de la valeur monétaire des arbres: 3 980 \$

Le coût total des travaux sera de 20 460 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-138

Comptes à payer

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par monsieur Jean Côté de payer les comptes suivants :

Association des directeurs municipaux du Québec	352.97
APSAM (Formation)	505.94
Bell Canada	11.50
Bell Mobilité	92.99
Cam-Trac Bernières	883.02
Chambre de commerce de l'île d'Orléans	170.16
Charles Trudel	1 104.91
CIMA	3449.25
Coupe-feu du Québec Plus Inc	1 356.07
Desjardins Sécurité Financière	870.26
Distribution JFC	165.46
Englobe	13394.59
Fond d'information sur le territoire ¹⁶	16.00
Forages Comeau	1 211.66
Groupe Ultima	15 202.00
Hydro Québec	225.51
JMD Excavation	830.70
Lucie Lambert	300.00
Ministère des Finances	77 461.00
MRC (ordures)	7770
MRC (journal)	574.67
MRC (assurance salaire)	993.78
Noëlline Tardif	240.23
Option aménagement Inc.	2621.43
Petite caisse	359.80
Picard & Picard	1 724.63
Produit Capital	510.98
Receveur général Canada	1617.72
Réno Dépôt	40.29
Retraite Québec	205.39
Revenu Québec	4 128.57
Salaires - Employés	13322.58
Salaires - Élus	3 721.50
Sani Bleu	567.98

Signalisation Lévis inc.	364.53
Société canadienne des postes	5.75
Stéphane Drolet	323.85
Unicoop	77.54
Valérie Chevanel	2 369.41
Videotron	156.91
Total	<u>158 948.56</u>

ADOPTÉE

Port de Québec

Une rencontre d'information sur l'agrandissement du port de Québec sera présentée bientôt au centre communautaire Raoul-Dandurand.

2018-139

Levée de la session

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté à 21 h 30.

ADOPTÉE

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Harold Noël, maire